

Fiche n°3 : Que faire si mon enfant est victime de cyber-harcèlement ?

Les enfants et les adolescents passent beaucoup de temps sur internet, sur leur téléphone et leur ordinateur. Ils échangent avec leurs pairs, notamment des contenus (images, vidéos, etc.), via les réseaux sociaux mais également les jeux en réseau.

Si votre enfant subit des violences sur internet (réseaux sociaux, courriel) et sur son téléphone portable, on parle de cyber-violences. Souvent, les violences en ligne s'enracinent dans des phénomènes de violence existant au sein du groupe de pairs. **Si ces cyber-violences – insultes, moqueries, humiliations, menaces, diffusion de rumeurs et/ou d'informations à caractère privé, usurpation d'identité, etc.- sont intentionnelles et se répètent, on parle de cyber-harcèlement.**

Si votre enfant ne parle pas de violences subies mais qu'il se replie sur lui-même, s'il a des réactions inhabituelles lorsqu'il consulte son téléphone portable par exemple, s'il semble isolé, s'il est nerveux, anxieux, fatigué, s'il rencontre des problèmes de sommeil ou des troubles du comportement alimentaire, il peut être victime de harcèlement ou de cyber-harcèlement.

Les conséquences du harcèlement et du cyber-harcèlement peuvent être graves (isolement, perte de l'estime de soi, baisse des résultats scolaires voire décrochage, profond mal-être).

Aucun enfant, aucun adolescent ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que pouvez-vous faire ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions !

- **Signalez les contenus, les messages, les commentaires qui portent atteinte à votre enfant.** La plupart des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, YouTube...) permettent de signaler les cyber-violences, mais les enfants et les adolescents ne le savent pas toujours. Si vous avez du mal à trouver les formulaires en ligne, vous pouvez vous connecter à la plateforme Pharos (www.internet-signalement.gouv.fr) ou au site Point de contact (<http://www.pointdecontact.net>) pour signaler les contenus illicites.
- **Prenez rendez-vous avec l'école, le collège ou le lycée de votre enfant afin de faire part de la situation, de manière détaillée.** Généralement, le cyber-harcèlement est lié à des violences entre pairs : des élèves peuvent être impliqués. L'équipe éducative pourra vous aider à prendre en charge la situation, à accompagner votre enfant et à trouver des solutions si ce sont d'autres élèves qui sont auteurs des cyber-violences.
- **Vous pouvez agir avec votre enfant en l'encourageant à parler de ce qu'il vit, en lui demandant ce qu'il souhaite.** Vous pouvez lui expliquer que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser les violences qu'il subit. Vous avez le droit de déposer plainte.

Agissez pour que cette violence ne touche plus votre enfant ou d'autres enfants

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant. Dialoguez ouvertement pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins, qui sont parfois identifiables sur internet. Le cyber-harcèlement est constitué de plusieurs types d'incidents : réalisez des captures d'écran des situations qui, en ligne, portent atteinte à votre enfant. Si besoin, faites-vous aider par un représentant des parents d'élève ou un membre de l'équipe éducative.

Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème en contactant le ou les auteur(s) des faits : cela pourrait aggraver la situation.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet, appelez le :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h